



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fichiers

Question écrite n° 53750

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur le nombre de citoyens ayant demandé en 2008 la communication de documents les concernant, en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal, tant auprès de son ministère qu'auprès des administrations et services en dépendant.

Texte de la réponse

Les services tant centraux que déconcentrés du ministère de l'éducation nationale reçoivent quotidiennement de très nombreuses demandes de communication de documents administratifs, sur le fondement des dispositions de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978. Le traitement de ces demandes n'est pas centralisé et le ministère n'est pas doté d'outils ou de procédures de recensement de ces demandes. Le ministère de l'éducation nationale n'est en conséquence pas en mesure d'apporter une réponse à la question posée par M. Thierry Lazaro, député du Nord. Toutefois, la direction des affaires juridiques est le correspondant unique de la commission d'accès aux documents administratifs (CADA), autorité administrative indépendante chargée de veiller au respect des dispositions de la loi du 17 juillet 1978, et instruit à ce titre l'ensemble des demandes que la commission lui transmet. En 2008, sur les 10 demandes adressées au ministre de l'éducation nationale, quatre ont donné lieu à la communication des documents demandés, les autres demandes portant sur des documents inachevés, inexistantes ou ayant déjà été communiqués au demandeur.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53750

Rubrique : Informatique

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 2009, page 6315

Réponse publiée le : 15 septembre 2009, page 8827